

Le comité de pilotage (COFIL) de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Sologne » s'est réuni le 16 avril 2015, de 17h30 à 19h30 à la maison des associations de Ménéstreau-en-Villette (Loiret), sous la présidence de Mme Hélène CAPLAT-LANCERY, Secrétaire Générale adjointe de la Préfecture du Loiret.

1. Personnes présentes et personnes excusées

Collectivités territoriales	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>M. Géraud DE SAINT-ALBIN / Conseil Régional du Centre-Val de Loire, Mme Sophie GRIBIUS / Conseil Régional du Centre-Val de Loire, M. Arthur BRUNAUD / Conseil Régional du Centre-Val de Loire, M. Pascal GOUBERT DE CAUVILLE / Mairie de Chaumont-sur-Tharonne, M. Alain DELARBRE / Mairie de Millançay, M. Max PLANTEVIGNE / Mairie de Salbris, Mme Valérie ARGY / Pays de Grande Sologne, Mme Agnès THIBAUT / Pays de Grande Sologne, M. Christian COLAS / Mairie d'Isdes, MM. Gérard LEPLEUX et Michel GRIVEAU / Mairie de Lailly-en-Val, M. Hervé NIEUVARTS / Mairie de Marcilly-en-Villette, M. Vincent MICHAUT / Mairie de Saint-Cyr-en-Val, M. Gérard BOURGEON / Mairie de Vienne-en-Val, Pays Sologne Val Sud, M. Yann THOMAS / Communauté de communes Val Sol, M. Michel GAUDE / Mairie de Jouy-le-Potier, Mme Marie-France PICHARD / Mairie de Ménéstreau-en-Villette, M. Eric FASSOT / Mairie de la Marolle, M. Michel BUFFET / Mairie de Dhuizon, M. Christian COLAS / Mairie d'Isdes, M. Noël SENE / Mairie de Lamotte-Beuvron.</p>	<p>M. Patrice MARTIN-LALANDE / Pays de Grande Sologne, M. Michel AUTISSIER / Conseil départemental du Cher, M. Denis MARDESSON / Mairie d'Argent-sur-Sauldre, M. Hugues DUBOIN / Mairie d'Ennordres, M. Jean-Pierre BUSIERE / Mairie de Ménétréol-sur-Sauldre, M. Hervé DE POMYERS / Mairie de Sainte-Montaine, M. Zitany HARKET / Commune de Vouzeron, M. Maurice LEROY / Conseil départemental du Loir-et-Cher, M. André JOLY / Mairie de Chambord, Mme Françoise CHARLES / Mairie de Chémery, M. Jean-Luc BRAULT / Mairie de Contres, M. Jean-Pierre GUEMON / Mairie de la Ferté-Beauharnais, Mme Isabelle GASSELIN / Mairie de la Ferté-Imbault, M. Jean-Pierre AUTRIVE / Mairie de Langon, Mme Jacqueline ECHARD / Mairie de Loreux, M. Christophe THORIN / Mairie de Mennetou-sur-Cher, M. Claude THEREZE / Mairie de Prunier-en-Sologne, M. Christian LALLERON / Mairie de Saint-Laurent-Nouan, M. Bernard BIETTE / Mairie de Soings-en-Sologne, M. Robert HUTTEAU / Mairie de Tour-en-Sologne, M. Daniel LOMBARDI / Mairie d'Yvoy-le-Marron, M. Christophe DEGRUELLE / Communauté d'Agglomération de Blois, M. Claude CHANAL / Syndicat mixte du Pays des châteaux, Mme Constance DE PELICHY / Mairie de la Ferté-Saint-Aubin, Mme Anne GABORIT / Mairie de Ligny-le-Ribault, M. Eric LEMBO / Mairie de Ménéstreau-en-Villette, M. Gérard MALBO / Mairie de Sandillon, Mme Nicole LEPELTIER / Mairie de Villemurlin.</p>
Organismes scientifiques, experts ou personnes qualifiées	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>M. Damien PUJOL / Conservatoire botanique national du Bassin parisien.</p>	

Administrations et établissements publics de l'État	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>Mme Hélène CAPLAT-LANCRY / Préfecture du Loiret, Mme Amandine PLAIRE / Ch. Agriculture du Loir-et-Cher, Mme Blandine TERRIER / Ch. Agriculture du Loir-et-Cher, M. Philippe ALLAIRE / Ch. d'Agriculture du Loiret, M. Charles-Antoine DE VIBRAYE / CRPF-IFC, M. Xavier PESME / CRPF-IFC, M. Grégoire THAUVIN / CRPF-IFC, M. Marc LAPORTE / CRPF-IFC, M. Didier MOINEAU / Délégation Militaire du Loiret, M. Pierre GRZELEC / DDT 45, M. Thomas DELABARRE / DDT 18, M. Dominique FALLIERO / DDT 41, Mme Gaëlle DORDAIN / DDT 41, M. Vincent LAIGNIEL / DDT 41 Mme Anne VAÇULIK / DREAL Centre-Val de Loire, Mme Sandrine REVERCHON / DREAL Centre-Val de Loire.</p>	<p>M. Cyril BESSEY / Agence de l'eau Loire Bretagne, Mme Sylvie GOMEZ / DRAAF Centre-Val de Loire, Mme Caroline SAMYN / ONF-Agence Centre-Val de Loire,</p>
Associations de protection de la nature	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>M. Julien ROUSSEAU / Association Sologne Nature Environnement, Mme Aurélie POUMAILLOUX / Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement, M. Gilles GRISARD / Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement, M. Stéphane HIPPOLYTE / Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre-Val de Loire.</p>	
Acteurs locaux	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>Mme Roselyne DUBOIN / Syndicat départemental des propriétaires ruraux du Cher, M. Gérard DE LAPASSE / Syndicat départemental des propriétaires ruraux du Loiret, M. Roger MAROIS / Syndicat départemental des propriétaires ruraux du Loir-et-Cher, M. Bernard DIVISIA / Comité Central Agricole de Sologne, Mme Ghyslaine DOGNIN / Comité Central Agricole de Sologne, M. Philippe AGENY / Fédération des chasseurs du Cher, M. Philippe DE DREUZY / Syndicat des forestiers privés du Loiret, M. Pierre-Charles DE GRACIANSKY / Syndicat des forestiers privés du Loir-et-Cher, M. Jacques BARO / Association des Lieutenants de Louveterie du Loiret, Mme Marcelline CHARPENTIER / Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, Mme Agnès COUFFRANT / SMA du Bassin de la Sauldre, M. Michel GODRON / GEDEF Loiret Sologne, Mme Aude BOURON / Fédération régionale des chasseurs du Centre, Mme Nathalie DIQUELOU / Fédération des chasseurs du Loir-et-Cher.</p>	<p>M. Serge SAVINEAUX / Fédération du Loir-et-Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Régis PETROT / Fédération du Loiret pour la pêche et la protection du milieu aquatique.</p>

Introduction

Mme CAPLAT-LANCRY remercie le Maire de Ménestreau-en-Villette, M. LEMBO, pour l'accueil réservé par la commune. Puis, elle rappelle que l'objectif de ce comité de pilotage est de faire le bilan de l'animation 2012-2014 du site Natura 2000 Sologne par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), sous la maîtrise d'ouvrage du Pays de Grande Sologne. Elle précise que ce dernier a fait savoir aux services de l'État en fin d'année 2014 qu'il ne souhaitait pas prolonger ce rôle. La question de la reprise de la maîtrise d'ouvrage de l'animation par une collectivité, ou à défaut par l'État, sera donc abordée.

Avant de passer la parole à l'animateur Natura 2000, elle salue le travail mené au cours de ces trois années sur le site Sologne.

2.Présentation du bilan 2012-2014 de l'animation

M. THAUVIN rappelle le principe de la démarche Natura 2000 à l'aide d'un court-métrage visualisable à l'adresse suivante :

<http://sologne.n2000.fr/actualites/natura-2000-sologne-en-video>

Puis il présente le bilan. Les principaux points sont repris dans le tableau « *bilan triennal et perspectives d'animation* » ci-joint et illustrés par un second court-métrage :

<http://sologne.n2000.fr/actualites/le-bilan-en-images>

3.Questiones et remarques relatives au bilan

Quels sont les handicaps identifiés en Sologne qui freinent la démarche Natura 2000 ?

M. THAUVIN répond, qu'en plus des difficultés liées à une mauvaise communication initiale, l'instauration du régime d'évaluation des incidences a fait peur et est venu brouiller le discours qui avait pu être tenu auprès des propriétaires quant à la nature contractuelle de la démarche Natura 2000.

M. LAPORTE ajoute qu'il n'y a pas que des freins réglementaires mais qu'il existe également des limites à la bonne gestion des milieux naturels. Ainsi, les bonnes pratiques identifiées par les groupes de travail au moment de la rédaction du document d'objectif s'avèrent parfois difficiles à appliquer, notamment en ce qui concerne la gestion des étangs par vidange et mise en assec, puisqu'aucune filière n'est là pour valoriser réellement les pêches d'étangs. Par ailleurs, le développement de la chasse au gros gibier contribue pour sa part à l'embroussaillage des landes. Les propriétaires sont en effet de plus en plus réticents à entretenir ces milieux ouverts contre l'avis de leurs locataires de chasse. Il est donc nécessaire de pouvoir montrer que l'entretien de certaines landes contribue au maintien de la biodiversité mais qu'il est également favorable au gros gibier. Le projet *Abeilles & Landes de Sologne*, qui prévoit la valorisation des restaurations et entretiens de landes par le développement de l'apiculture et la sauvegarde de l'abeille noire de Sologne, est également un exemple particulièrement intéressant de valorisation économique.

Pourriez-vous développer ce qu'est l'évaluation des incidences ?

M. THAUVIN répond qu'il s'agit d'une sorte « d'étude d'impact » propre à Natura 2000 qui vise à s'assurer que certains projets listés au niveau national ou départemental ne portent pas atteinte significativement aux habitats ou aux espèces d'intérêt européen. Bien qu'elle suscite beaucoup de

réticences de la part des acteurs locaux, celle-ci ne vise pas à interdire les projets mais à mieux les réfléchir pour éviter des impacts potentiels sur des milieux ou des espèces.

M. GRZELEC (DDT 45) précise que le terme « étude d'impact » est trop « fort » et que dans la plupart des cas il n'y a pas de création de nouveau régime d'autorisation. Lorsqu'un projet est déjà soumis à autorisation administrative, l'Etat demande à ce qu'il y ait un regard spécifique sur les enjeux liés à Natura 2000, le plus souvent *via* un formulaire simplifié.

Dans les réalisations 2014, il est écrit « Gel des contrats Natura 2000 liés à la fin de la programmation des fonds européens. Comment cela va-t-il évoluer ? Par quoi comptez-vous les remplacer ? Sur qui comptez-vous et de quelle façon ?

Mme REVERCHON répond que, concernant les fonds européens, l'année 2015 correspond à une période de transition entre deux programmations budgétaires. Par ailleurs, au niveau des financements du Ministère de l'Ecologie, la consommation des crédits dédiés aux contrats Natura 2000 a littéralement explosé ces dernières années, suite au développement de l'animation des sites Natura 2000. Face à cette hausse et dans un contexte de contraintes budgétaires, le Ministère a gelé le dispositif et souhaite dans un premier temps solder les contrats existants. Toutefois, l'outil contractuel n'est pas supprimé.

Mme REVERCHON réaffirme l'importance, selon elle, de sortir d'une logique « tout subvention ». Il est désormais nécessaire de trouver ou de redynamiser des filières qui permettent l'entretien des milieux (pâturage, apiculture, bois énergie, etc.).

Mme THIBAUT précise ensuite les raisons qui ont conduit le Pays de Grande Sologne à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation pendant deux mandats de trois ans. Lors du lancement de la démarche, les élus du Pays ont souhaité investir cette thématique. Mme THIBAUT souligne le rôle important joué par le CRPF pour l'animation du site. Elle regrette néanmoins l'incertitude budgétaire liée au financement de la démarche ainsi que le manque d'implication des autres collectivités locales. Conjugés aux changements de gouvernance qui touchent aujourd'hui les pays, ces éléments font que le Pays de Grande Sologne ne souhaite pas être candidat à la maîtrise d'ouvrage pour un troisième mandat. Mme THIBAUT précise cependant qu'il lui semble important que la démarche continue à être portée par une collectivité locale de Sologne.

Mme REVERCHON explique que cela n'a pas empêché la reconduction de l'animation Natura 2000 pour l'année 2015 car il y a une forte volonté de la DREAL Centre-Val de Loire de faire perdurer, sans interruption, l'animation du site Sologne. Celle-ci assure donc le financement en direct du CRPF pour l'animation 2015 grâce à des crédits du Ministère de l'Ecologie.

4. Transfert de maîtrise d'ouvrage

Mme CAPLAT-LANCERY rappelle que l'objectif de la réunion du COPIL est de savoir si une collectivité souhaite reprendre la présidence et la maîtrise d'ouvrage du site Sologne. Elle précise qu'au jour du COPIL aucune candidature n'a été reçue au niveau des services de l'Etat. Elle propose donc à nouveau, en séance, aux collectivités et aux personnalités intéressées pour reprendre la maîtrise d'ouvrage et la présidence du site de se faire connaître. Aucune candidature n'est déposée en séance.

Questions relatives au transfert de maîtrise d'ouvrage :

Il est fait remarquer qu'il serait préférable de laisser un délai de réflexion aux élus de Sologne.

Mme CAPLAT-LANCRY répond favorablement, en précisant toutefois que si aucune candidature ne devait être reçue d'ici l'automne, l'Etat reprendrait la maîtrise d'ouvrage du site. Il lui semble néanmoins préférable que le portage puisse être fait au plus près des préoccupations des différents acteurs qui interviennent sur le territoire.

Quelle est la charge que va devoir supporter le nouveau maître d'ouvrage ?

Mme REVERCHON répond qu'il n'est pas du ressort de la collectivité de mettre en œuvre les aspects réglementaires qui relèvent du domaine de l'Etat. Elle poursuit qu'il est demandé à la collectivité d'animer le territoire autour de la politique Natura 2000 en s'appuyant éventuellement sur une structure animatrice si elle ne possède pas les compétences en interne. Il s'agit donc essentiellement pour la collectivité de s'emparer de la démarche, de l'intégrer à sa politique locale pour en faire un sujet de dynamique de territoire.

Mme ARGY (Pays de Grande Sologne) complète en évoquant concrètement le travail administratif que cela a représenté pour le Pays : appel d'offre européen, suivi comptable et administratif, organisation des COPIL...

Une commune peut-elle être candidate à la maîtrise d'ouvrage du site ?

Mme CAPLAT-LANCRY et Mme REVERCHON répondent que toute collectivité peut se présenter, y compris une commune, à partir du moment où elle détient des compétences suffisantes en matières d'environnement et de marchés publics.

Mme REVERCHON conclut en rappelant que **les candidatures devront arriver d'ici l'automne** afin de permettre de préparer les trois prochaines années d'animation. Elle invite donc les structures intéressées à solliciter le plus tôt possible les services de l'Etat en région ou les DDT pour toute information complémentaire.

5. Perspectives de l'animation après 2014

M. THAUVIN présente ensuite le cadre des actions futures. Celles-ci sont reprises dans le tableau « *bilan triennal et perspectives d'animation* » ci-joint. Cette partie ne soulève aucune question de la part de l'assemblée.

6. Informations sur les actions agro-environnementales 2015

Mme PLAIRE (Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher) présente l'animation agro-environnementale 2015 sur le site Sologne.

L'objectif de cette animation est d'informer et d'accompagner les agriculteurs dans :

- le maintien de pratique favorable,
- le changement de pratique,

pour répondre aux enjeux de biodiversité identifiés sur le territoire (au titre des directives Habitats ou Oiseaux).

Dans la nouvelle programmation de la politique agricole commune (PAC), un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) doit d'abord être défini à l'échelle du site.

Ce projet, qui part d'une vision large du développement local — *l'agriculture gardant une place centrale* —, prend en compte les enjeux du territoire en associant tous les acteurs locaux et définit les actions à mettre en œuvre.

Un des objectifs du PAEC est également de réfléchir à la sortie des mesures pour que les agriculteurs ne dépendent pas tout le temps d'aides publiques. Il s'agit donc de développer des filières économiques, d'avoir à la fois une responsabilité environnementale mais aussi une viabilité économique des exploitations.

Au niveau agricole, l'outil contractuel utilisé s'appelle Mesure agro-environnementale et climatique (MAEC). Il s'agit d'un engagement de 5 ans où les exploitations agricoles sont rémunérées pour la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité ou pour le maintien de pratiques favorables.

En Sologne, les principaux enjeux agricoles sont de maintenir une agriculture viable économiquement et durable (notamment en matière d'élevage), d'éviter la déprise agricole, la fermeture des milieux et la perte de biodiversité associée.

En 2015 le territoire retenu en Sologne concerne uniquement le Loir-et-Cher au niveau de la Zone de Protection Spéciale « Etangs de Sologne » élargie à deux communes : Nouan-le-Fuzelier et Pierrefitte-sur-Sauldre. À l'avenir, l'objectif serait d'associer les départements voisins et de proposer un projet agro-environnemental cohérent sur l'ensemble de la Sologne.

Les agriculteurs situés dans ce périmètre peuvent prétendre d'ores et déjà à des aides *via* les MAEC. Une réunion d'information aura lieu le 23 avril à 14h00 à Vernou-en-Sologne pour la présentation des différentes mesures.

Exemples de mesures proposées :

- **Mesure système** : concerne l'ensemble de l'exploitation (Sous-système mesure polyculture élevage ;
- **Engagement à la parcelle** (censé compenser le surcoût du maintien du changement de pratique, comporte un plafond par hectare et par an).
 - Préservation des prairies de fauche (*Fauche semi-tardive au 20 juin, pas de traitements phytosanitaires ni fertilisation, option éventuelle avec bande refuge*).
 - Préservation des prairies pâturées (*adaptation de la pression de pâturage, date d'entrée des animaux dans la parcelle, pas de traitements phytosanitaires*).
 - Réouverture de milieux (*travaux de restauration de prairie*).
 - Restauration ou entretien de mares

7. Informations sur la Trame Verte et Bleue (TVB) Sologne

M. de SAINT-ALBIN (chef du Service biodiversité à la Région Centre-Val de Loire), souhaite rappeler quelques chiffres en matière d'érosion de la biodiversité, c'est-à-dire de disparition d'espèces. En effet, un mammifère sur cinq, un amphibien sur trois, un oiseau sur huit, soixante-dix pour cent des espèces de plantes sont plus ou moins menacés selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Une espèce sur deux que nous connaissons pourrait ainsi avoir disparu d'ici un siècle.

Une des premières causes de cette érosion serait la disparition et la fragmentation des milieux naturels. La Trame Verte et Bleue (TVB), dispositif instauré par la loi Grenelle II (2010), a vocation à lutter contre cette fragmentation.

Il est souvent constaté que les infrastructures de transport et l'étalement urbain ne se développent pas toujours en cohérence avec le territoire. L'objectif de la TVB est donc de travailler sur les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) pour mieux organiser la consommation de l'espace en intégrant cette dimension « verte et bleue ». Celle-ci joue également un rôle important pour l'adaptation des espèces au changement climatique.

M. BRUNAUD (Chargé de mission TVB à la Région Centre-Val de Loire) présente la TVB et sa prise en compte à différentes échelles. La TVB est composée :

- d'une trame verte (milieux forestiers, landes, prairies...),
- d'une trame bleue (zones aquatiques et zones humides).

On distingue des *réservoirs de biodiversité*, zones riches en espèces où celle-ci peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie, et des *corridors* qui relient les réservoirs entre eux. Les activités humaines génèrent des *obstacles* que les espèces ne peuvent pas franchir.

À l'échelle régionale, la TVB est déclinée en un *Schéma Régional de Cohérence Ecologique* (SRCE). Il s'agit d'une cartographie au cent millième des réservoirs et des corridors, associée à un diagnostic de terrain et à un plan d'action. En France, neuf SRCE ont été adoptés et vingt et un le seront d'ici la fin de l'année.

La TVB est ensuite déclinée au niveau des pays et des agglomérations pour être ensuite intégrée dans les documents d'urbanisme. Le SRCE de la Région Centre-Val de Loire a été adopté en janvier 2015. Il a été élaboré en co-pilotage avec le Conseil régional et la DREAL. Il est révisable tous les 6 ans et n'a pas vocation à réglementer les différentes pratiques agricoles et forestières ; il doit par contre être pris en compte dans les différents documents d'urbanisme :

- si le territoire est couvert par un SCOT, celui-ci doit prendre directement en compte le SRCE. Les PLU le prennent alors en compte *via* le SCOT.
- en l'absence de SCOT les PLU prennent directement en compte le SRCE.

Pour poursuivre le travail à une échelle plus opérationnelle, la Région a invité les pays et les agglomérations à élaborer une TVB à une échelle plus réduite (un vingt-cinq millième). En Sologne, cette étude est terminée. Elle a été financée au travers d'un contrat régional de solidarité territoriale.

M. GRISARD (CDPNE 41) présente la trame verte et bleue « Sologne » et notamment comment on peut l'intégrer dans les documents d'urbanisme. L'objectif est de donner aux décideurs locaux la possibilité d'identifier les secteurs à enjeux et d'établir un programme d'action. La cartographie a été construite à partir d'une consultation de l'ensemble des acteurs du territoire. Un séminaire à destination des élus et des acteurs locaux a été organisé pour discuter du programme d'actions. trois grandes orientations ont été retenues :

- prise en compte dans les documents d'urbanisme,
- gestion des milieux,
- sensibilisation, communication auprès des différents publics.

Différents exemples de prise en compte des continuités écologiques dans des PLU ont été présentés par **M. GRISARD**. Ce dernier renvoie les auditeurs au guide d'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme disponible sur :

<http://www.pilote41.fr/environnement-et-urbanisme/trame-verte-et-bleue/trame-verte-et-bleue-de-la-sologne>

8. Questions et remarques diverses

Quel est le lien entre Natura 2000 et les travaux menés sur les SCOT ?

M. LAPORTE répond que les SCOT doivent tenir compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) décliné en Trames Vertes et Bleues (TVB). Les cartes élaborées dans le cadre de cette politique sont basées sur les zonages préexistants, notamment les sites Natura 2000. **Mme THIBault** ajoute que toutes les études environnementales doivent désormais être intégrées dans les documents d'urbanisme.

M. FALLIERO (Service urbanisme de la DDT 41) précise cependant que SCOT et PLU sont des documents d'urbanisme qui ne traitent pas des modalités de gestion. Ce sont des documents d'aménagement.

L'adhésion à la charte Natura 2000 est-elle liée au propriétaire ou à la propriété ? En cas de vente, l'acheteur est-il tenu de respecter les engagements pris par le précédent propriétaire ?

M. THAUVIN répond que l'adhésion à la charte est liée au propriétaire. Celui-ci s'engage pour une durée de 5 ans à respecter un certain nombre d'engagements en matière de gestion des milieux naturels. Lors d'une cession, le notaire est censé informer l'acquéreur des engagements souscrits par le précédent propriétaire. Ces derniers peuvent être suspendus (ce qui met fin aux avantages fiscaux qui y sont liés) ou conservés.

Qu'en est-il dans le cas d'un contrat Natura 2000 ?

M. LAIGNIEL (DDT 41) répond que c'est pareil pour les engagements souscrits dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Ce dispositif correspond en effet à une convention passée entre un propriétaire et le préfet de département. Une clause prévoit la possibilité pour le nouvel acquéreur d'annuler les engagements souscrits par le précédent propriétaire.

9. Conclusion

Mme CAPLAT-LANCRY remercie les différents intervenants et propose de se revoir à la rentrée pour parler des questions liées à la maîtrise d'ouvrage de l'animation. Elle clôt la réunion à 19h30.

La Présidente,



Hélène CAPLAT-LANCRY

Grégoire THAUVIN

Chargé de mission Natura 2000 Sologne

Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et Centre
43, rue du Bœuf St-Paterne
45000 Orléans

gregoire.thauvin@crpf.fr

Bureau : 02.38.53.65.10

Portable : 06.46.04.24.39

ANNEXE

Bilan 2012-2014 de l'animation Natura 2000 Sologne et perspectives

Restauration et gestion de milieux		Réalisations 2012	Réalisations 2013	Réalisations 2014	Bilan 2012-2014	Perspectives
Charte	10 adhésions (7 5 800 ha)	7 adhésions (7 330 ha)	9 adhésions (7 650 ha)	36 adhésions (7 6 780 ha), soit un total de 60 adhésions pour 9 550 ha depuis 2010 (dont 56 adhésions concernant des propriétés privées). - Craintes liés-à-vis des engagements pris à travers la signature d'une charte. + Bon outil pour entamer le dialogue avec les propriétaires.	35 % du temps passé	<ul style="list-style-type: none"> Continuer la sensibilisation à la gestion durable notamment par le biais de la charte N2000 lors des visites-conseils gratuites. Assurer le renouvellement des premières adhésions qui arrivent à expiration.
Contrat	4 nouveaux contrats « ni agricole ni forestier » (7 8,3 ha) - 3 landes sèches - 2 prairies humides - 1 méandre landicole - 1 bordure d'étang	4 nouveaux contrats « ni agricole ni forestier » (7 4,2 ha) - 1 lande humide - 1 prairie mésophile - 1 bordure d'étang - 1 dépression tourbeuse + suivi des 2 ^{èmes} tranches de travaux engagés en 2012.	<ul style="list-style-type: none"> Gel des contrats Natura 2000 (fin à la fin de programmation des fonds EU) Culture des chantiers de restauration prévus en 2012 et 2013 	<ul style="list-style-type: none"> Montant total des travaux réalisés et subventionnés sur la période 2010-2014 : 119 900 €. Soit un total de 10 contrats pour environ 15 ha restaurés depuis 2010 (tous signés par des porteurs de projet privés). + Tous les travaux prévus ont été réalisés avec de bons résultats sur les milieux (retour progressif des espèces et habitats attendus). + Bonne diversité de milieux restaurés à travers les contrats Natura 2000. + Satisfaction des propriétaires. 	<ul style="list-style-type: none"> 4 nouveaux contrats Natura 2000 Tourbières du domaine de Cheverny (41) Prairies du domaine de Mont-Ervay (41) Prairie humide de Grandvaux (18), bords de la Sauldre) Prairies du domaine de Faverolles (41) Renouveler certains contrats : Prairie humide de Vermon-le-Bas (41) Étang du domaine de Mont-Ervay (41) <p>Objectif : Jeter autour ou moins les projets prioritaires en gras ci-dessus et assurer l'entretien des sites restaurés.</p> <ul style="list-style-type: none"> Apporter un appui aux Chambres d'agriculture pour l'animation agro-environnementale et climatique. 	
Actions non contractuelles			<ul style="list-style-type: none"> Deux chantiers de restauration volontaire (landes sèches à Genevrier, Sousses, 41) Autorisation de défricher une lande humide et une lande sèche (Macey, 18) 	<ul style="list-style-type: none"> La valorisation de la biomasse en bois énergie pourrait permettre, dans certaines conditions de surface et/ou de volume exploitable, de déboiser à moindre frais des milieux d'intérêt européen en cours d'enrichissement. - Un entretien régulier doit ensuite avoir lieu. + Récolte de bois qui bénéficie au propriétaire et qui ne mobilise pas d'aides publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les projets de restauration hors contrats. Objectif : encourager la mutualisation des chantiers de bois énergie sur les milieux de petite taille ou avec des faibles volumes mobilisables. 	
Actions générales d'animation						
Concertation	1 réunion du COPIL	<ul style="list-style-type: none"> 1 réunion du COPIL 1 sortie terrain à destination des élus (7 participants) 	Présentation du bilan provisoire devant le Comité syndical du Pays de grande Sologne.	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du bilan provisoire devant le Comité syndical du Pays de grande Sologne. 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté pour vulgariser la démarche et mobiliser les membres du COPIL. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'effort de communication envers les membres du Comité de pilotage et plus généralement les élus. Rendre le COPIL plus attractif. Objectif : 1 réunion du COPIL/an + 1 sortie terrain
Sensibilisation	27 visites-conseils	<ul style="list-style-type: none"> 300 courtiers de sensibilisation 33 visites-conseils 	<ul style="list-style-type: none"> 495 courtiers de sensibilisation 32 visites-conseils avec comptes rendus 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de réponse au courrier de démarchage : environ 5 %. + Implication importante de la plupart des partenaires de terrain (ONCFS, recheims du CRPF, gestionnaires forestiers, ONF...) pour informer sur les visites-conseils et diffuser des bonnes pratiques. + Forte plus value des visites-conseils (elles permettent d'instaurer un dialogue, de sensibiliser aux milieux, aux espèces et aux bonnes pratiques de gestion). 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer le démarchage par le biais d'un courrier proposant une visite-conseil. Questionnaire de satisfaction à l'issue des 3 ans. Objectif : au moins 30 visites-conseils/an 	
Rédaction / mise à jour de documents		Rédaction d'une fiche de vulgarisation sur l'évaluation des incidences		Diffusée 2 fois, à l'occasion d'une information délivrée à des porteurs de projet.	Envisager la mise à jour du document d'objectif du site.	
Favoriser le développement ou le relai d'activités contribuant à l'entretien des milieux naturels			<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du projet « abeilles et landes de Sologne » en partenariat avec le Conservatoire de l'Abelle noire Val de Loire, Sologne et Forêt d'Orléans et le Centre d'Etude technique apicole (CETA). 	<ul style="list-style-type: none"> Projet innovant à mettre à l'œuvre les propriétaires à entretenir les landes d'intérêt écologique européen. + Fort intérêt de la part des parties prenantes concernées (syndicats de propriétaires forestiers, syndicats et association apicoles, Fédération des chasseurs...). 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le projet de revalorisation des landes par le biais d'une apiculture locale et durable. Participation au Grand prix N2000 Entamer, avec l'ensemble des partenaires concernés, une réflexion sur le pâturage en Sologne et élaborer une stratégie d'action. 	

Bilan 2012-2014 de l'animation Natura 2000 Sologne et perspectives

Communication / Information		Réalisations 2012	Réalisations 2013	Réalisations 2014	Bilan 2012-2014 20 % du temps passé	Perspectives
Site internet	Publication de 5 actualités	Publication de 2 actualités	Publication de 6 actualités, dont : - Une carte interactive des milieux restaurés - Deux vidéos sur Natura 2000 en Sologne	Depuis 2010 : 10 500 visites par 8 500 internautes ! + La consultation en hausse régulière sur la période 2012-2014.	Continuer à enrichir le site internet avec les actualités et mettre à jour régulièrement les informations. Augmenter le nombre de sites internet de communes ou autre référencant le site internet Natura Sologne Objectif : au moins 3 actualités/an	
Presse locale	4 articles dans les journaux locaux	4 articles dans les journaux locaux	5 articles dans les journaux locaux	+ Echo satisfaisant dans la presse locale.	La communication dans la presse locale sera fonction des opportunités.	
Revue / lettres spécialisées	2 articles dans la revue du CBPF Notre forêt 2 numéros de la Lettre Natura 2000 Sologne 1 article « Forêt en 41 »	2 articles dans la revue du CBPF Notre forêt 2 numéros de la Lettre Natura 2000 Sologne 1 article « Forêt en 41 »	1 article dans la revue du CBPF Notre forêt 2 numéros de la Lettre Natura 2000 Sologne	+ Peu de contacts sont directement liés à la lecture d'un article. + Permet de toucher un public large, de montrer des actions concrètes, de répondre à des questions fréquemment posées, de faire témoigner...	Publication d'au moins un numéro de la Lettre Natura 2000 Sologne/an, ciblé en priorité sur le projet « abeilles et landes ».	
Réunions d'information	3 réunions d'information en mairie AG du Syndicat des propriétaires forestiers du bois Intervention auprès d'une association de propriétaires	1 réunion à destination des gestionnaires forestiers de la région Centre 1 réunion à destination de propriétaires forestiers AG du GIDEC Sologne	1 réunion à destination des gestionnaires forestiers de la région Centre Intervention dans le cadre de la formation des gardes particuliers Intervention dans le cadre de la formation des Bac pro GMNF (MFR de Chaligny)	+ Réunion de réactions du public lors des interventions en assemblées générales. + Nombreuses visites-conseils réalisées à la suite des réunions à destination des propriétaires forestiers. + Participation progressive des gestionnaires forestiers (experts, coopératives, gestionnaires professionnels...)	La priorité sera donnée à l'information des propriétaires et des gestionnaires forestiers et des collectivités. Objectif : au moins une réunion d'information/an par type de public.	
Suivis scientifiques	Expertises « flore / habitats » par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP)	15 comptes-rendus individuels distribués 10 nouveaux propriétaires volontaires	15 comptes-rendus individuels distribués 12 nouveaux propriétaires volontaires	5 % du temps passé + Bonne progression de la connaissance sur le site Sologne (71 12 000 ha), 20 % du site cartographié, 1 Plante rare redécouverte. + Contribue à la diffusion de bonnes pratiques de gestion sur les milieux et à la sensibilisation. + Satisfaction des propriétaires suite à ces expertises.	Continuer à promouvoir l'expertise du CBNBP en complément des visites-conseils. Objectif : fournir au CBNBP les contacts d'au moins 10 propriétaires volontaires/an, dans la limite de 5 000 ha/an.	
Expertises de la faune d'intérêt européen par les associations naturalistes locales	3 comptes-rendus individuels	3 comptes-rendus individuels	2 comptes-rendus individuels	+ Tricon créé identifié dans un réseau de mares sur la commune de Theilley (41). + Damier de la Succise identifié sur une prairie humide à Soussmes (41). + Contribue à l'amélioration progressive de la connaissance de la répartition des espèces en Sologne. + Contribue à la diffusion de bonnes pratiques de gestion des milieux pour les espèces.	Coordination d'inventaires naturalistes chez les propriétaires volontaires. Le nombre d'inventaires qui sera fonction des financements publics disponibles.	
Suivi des habitats restaurés par le CBNBP	4 milieux restaurés ont fait l'objet d'un suivi	4 milieux restaurés ont fait l'objet d'un suivi	9 milieux restaurés ont fait l'objet d'un suivi	+ Premiers retours d'expériences en matière de restauration et de gestion de milieux.	Réaliser au minimum un suivi à N+1 et N+5 sur les sites restaurés.	